

Par courriel

Montréal, le 2 mai 2024

**Objet : Demande d'accès concernant le 8541, rue Hochelaga, lot 2 243 893,
Montréal N/Réf : 200854962 V/Réf : art. 23-24**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 24 janvier dernier, concernant le 8541, rue Hochelaga, lot 2 243 893, Montréal.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Montréal / OK

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

 **Collaboration**

 **Expertise**

 **Rigueur**

 **Leadership**

 **Innovation**

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7820-A6-01-0100200-1

HEURE : - Arrivée : 9 : 15

Date de l'inspection : 92/ 8 / 10

- Départ : 9 : 30

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ : JENNIVERT INC.
854, HOCHÉLAGA, MTL. QC. H1L-2M2

Personne(s) rencontrée(s) : _____

But(s) : Inspection systématique de contrôle

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Type de registre

- Vente en gros Vente au détail Utilisation commerciale Utilisation privée

Informations requises	Commentaires	Indiquez		
		Achat	Vente	Usage
Identité de l'entreprise		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Nom				
Adresse				
No de permis				
Identité du fournisseur		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Nom			XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Adresse			XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
No de permis			XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Identité du client		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Nom		XXXXXXX		
Adresse		XXXXXXX		
No de permis		XXXXXXX		
No de certificat ou attestation		XXXXXXX		XXXXXXX
No de producteur agricole		XXXXXXX		XXXXXXX
No de producteur forestier		XXXXXXX		XXXXXXX
Autre No		XXXXXXX		XXXXXXX
No de certification d'autorisation		XXXXXXX		
Utilisation		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Motif (espèce visée par le traitement)		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Objet (nature, superficie, quantité, ...)		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Emplacement des travaux		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Pesticide		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Nom commercial				
Classe				
Numéro d'enregistrement				
Quantité				
Date				
Signature de l'applicateur		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		

RAPPORT D'INSPECTION

Dossier : 7820-A6-01-0100200-1

Date : 92/ 8 / 11

	Commentaires	Indiquez C pour conforme N pour non-conforme
Permis	D 550001	
Catégorie et sous-catégorie appropriée pour l'activité	C	
Validité	EXPIRE LE 92-7-20	
Affichage		
Certificat		
Employé inscrit ou certifié sur place		
Catégorie et sous-catégorie appropriée pour l'activité		
Validité		

Commentaires

IL N'Y A PERSONNE SUR LES LIEUX DE L'ETABLISSEMENT.
 LES CAMIONS (2) DE L'ENTREPRISE SONT STATIONNES SUR LA RUE AVOISINANTE.
 INNOVERT INC. EST ANNONCE DANS L'ANNUAIRE "JOURNE" 92-93 SOUS LA RUBRIQUE - GAZON ET SERVICE DE GAZONNEMENT -

3. CONCLUSION

INNOVERT INC. NE SEMBLE PAS AVOIR CESSE SES ACTIVITES

4. RECOMMANDATION(S)

^{DEUXIEME}
 EFFECTUER UNE INSPECTION POUR S'ASSURER DE LA CONFORMITE DE CETTE ENTREPRISE AU REGARD DE LA LOI ET DES REGLEMENTS SUR LES PESTICIDES.

5. VERIFICATION

INSPECTE PAR: JOHANNE DAVID (TECH.) Johanne David 92-8-11

VERIFIE PAR: GILLES DELAGRAVE Gilles Delagrave 92-08-15

COMMENTAIRES DU VERIFICATEUR:

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7820-A6-01-0100200

HEURE : - Arrivée : 13:15

Date de l'inspection : 92/ 8/31

- Départ : 14:00

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ : ANNONVERT INC.

854, HOUELAGA CHL. QC.

Personne(s) rencontrée(s) : M. JEAN-MARIE LAMONTAGNE
(ASSOCIÉ)

But(s) : Inspection systématique de contrôle

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Type de registre

- Vente en gros Vente au détail Utilisation commerciale Utilisation privée

(C.4, C.5)

Informations requises	Commentaires	Indiquez		
		Achat	Vente	Usage
Identité de l'entreprise		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Nom		C		C
Adresse		C		C
No de permis		C		2
Identité du fournisseur		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Nom	art. 23-24	C		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Adresse		C		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
No de permis		2		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Identité du client		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Nom		XXXXXX		C
Adresse		XXXXXX		C
No de permis		XXXXXX		XXXXXX
No de certificat ou attestation		XXXXXX		XXXXXX
No de producteur agricole		XXXXXX		XXXXXX
No de producteur forestier		XXXXXX		XXXXXX
Autre No		XXXXXX		XXXXXX
No de certification d'autorisation		XXXXXX		
Utilisation		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Motif (espèce visée par le traitement)		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		2
Objet (nature, superficie, quantité, ...)		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		C
Emplacement des travaux		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		2
Pesticide		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Nom commercial	art. 23-24	C		2
Classe		2		2
Numéro d'enregistrement		2		2
Quantité	20 LITRES	C		C
Date		C		C
Signature de l'applicateur		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		2

	Commentaires	Indiquez C pour conforme N pour non-conforme
Permis	P 550001	
Catégorie et sous-catégorie appropriée pour l'activité	C. (C.4 et C.5.)	
Validité	92-7-20	NON.
Affichage		
Certificat	C 550218	
Employé Inscrit ou certifié sur place	M. BERTRAND ROY	C
Catégorie et sous-catégorie appropriée pour l'activité	C.4 (CLASSES 3 et 4)	C
Validité	93-4-19	C

Commentaires

LE PERMIS EST EXPIRÉ, M. LAMONTAGNE ME REMET SA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS AVEC LE CHÈQUE DE 300 ¥ SON EMPLOYÉ - M. BERTRAND ROY - EST CERTIFIÉ. CETTE INFORMATION N'EST PAS AU DOSSIER MAIS DANS SEAP (VOIR FEUILLE CI-DESSUS) LES PESTICIDES PRÉSENTS SUR LES ÉTIQUETTES SONT DE CLASSES 3 ET 4. (NO. 9811, NO. 9221, NO. 7386, NO. 18865)

* IL Y A DES RENSEIGNEMENTS MANQUANTS DANS LE REGISTRE D'ACHAT ET D'UTILISATION (VOIR FEUILLE PRÉCÉDENTE).

3. CONCLUSION

- LE PERMIS EST EXPIRÉ MAIS M. LAMONTAGNE ME REMET LE FORMULAIRE ET LE CHÈQUE EN BONNE ET DUE FORME.
- CERTAINS RENSEIGNEMENTS D'ACHAT ET D'UTILISATION NE SONT PAS INDICÉS DANS LES REGISTRES; CE CI CONTREVIENT À L'ARTICLE 46 DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET À L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES (ET L'ART. 29 ^{JO}).

4. RECOMMANDATION(S)

- ÉMETTRE UN AVIS D'INFRACTION AU REGARD DE L'ARTICLE 46 DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES AFIN QUE LE CONTREVENANT PROCÈDE AUX CORRECTIONS QUI S'IMPOSENT.
- FAIRE UN SUIVI DU DOSSIER.

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR: JOHANNE DAVID *Johanne David* 92-9-3

VÉRIFIÉ PAR: YVES BOILEAU *Yves Boileau* 92-9-15

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:
Emette un avis J.B.



Recommandé

Montréal, le 30 septembre 1992

AVIS D'INFRACTION

Innovert inc.
8541, rue Hochelaga
Montréal (Québec)
H1L 2M2

A l'attention de monsieur Jean-Marie Lamontagne

N/Référence : 7820-06-01-0100200

Objet : Registres non conformes

Monsieur,

A la suite de l'inspection effectuée le 31 août 1992 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-dessous :

1. le numéro de permis du fournisseur et la classe et le numéro d'enregistrement des pesticides ne sont pas indiqués dans le registre d'achat;
2. le numéro de permis de l'entreprise, les informations sur les pesticides et leur utilisation ne sont pas indiqués sur les documents de transactions comportant l'utilisation des pesticides.

.../2

5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662



AVIS D'INFRACTION

N/Réf. 7820-06-01-0100200

Le 30 septembre 1992

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après:

1. Loi sur les pesticides (L.R.Q., c. P-9-3)
 - Article 46.
 - . Règlement sur les pesticides (L.R.Q., c. P-9-3, r.1)
 - Article 28.
2. Loi sur les pesticides (L.R.Q., c. P-9-3)
 - Article 46.
 - . Règlement sur les pesticides (L.R.Q., c. P-9-3, r.1)
 - Article 29.

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent d'ici le 22 octobre 1992.

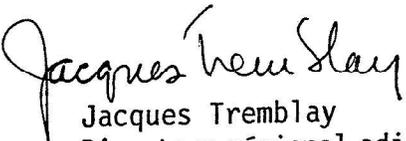
Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Yves Boileau, chef de division - contrôle au [redacted] art. 53-54.

A défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.

JD/hd


Jacques Tremblay
Directeur régional adjoint

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7820 -A6-01-0100200

HEURE : - Arrivée : 13:00

Date de l'inspection : 93/06/23

- Départ : 13:50

1. IDENTIFICATION

- . Lieu inspecté : INNOVERT PNC
8541, ROUTE HELOISE, A.H. DP HIL-2712
- . Personne(s) rencontrée(s) : JEAN-ÉLODIE LEMOYNE
- . But(s) : Inspection systématique de contrôle

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

DESCRIPTION (LOI)		CONFORMITÉ					DESCRIPTION (REGLEMENT)		CONFORMITÉ				
		O	N	NA	AI	C			O	N	NA	AI	C
34	Exigence du permis	✓					25	Catégorie "A" / ACHAT			✓		
36	Activités permises	✓						Catégorie "A" / VENTE			✓		
45	Personne qualifiée	✓					26	Catégorie "B.1" / ACHAT			✓		
50	Titulaire certificat	✓					27	Catégorie "B.1" / VENTE			✓		
52	Activités autorisées	✓					28	Catégorie "C" / ACHAT	✓				
55	Durée		✓			①	29	Catégorie "C" / UTILISATION		✓		✓	
46	Registre		✓		✓	②	28	Catégorie "D" / ACHAT			✓		
47	Conservation	✓					30	Catégorie "D" / UTILISATION			✓		
48	Changement			✓			31	Période minimale	✓				

INFORMATIONS REQUISES		CONFORMITÉ				INFORMATIONS REQUISES		CONFORMITÉ			
		A	V	U	C			A	V	U	C
ENTREPRISE						CLIENT					
Nom		0	NA	0		Nom			NA	0	
Adresse		0	NA	0		Adresse			NA	0	
No. de permis		0	NA	N		No. de permis			NA		
FOURNISSEUR						No. de certificat					
Nom		0				No. de producteur agricole			NA		
Adresse		0				No. de producteur forestier			NA		
No. de permis		0				PESTICIDE					
UTILISATION						Nom commercial		0	NA	N	
Motif					0	Classe		0	NA	N	
Objet					0	No. d'enregistrement		0	NA	N	
Emplacement des travaux					0	Quantité		0	NA	N	
No. de certificat					N	Date		0	NA	0	
						Signature				N	

RAPPORT D'INSPECTION

N/Dossier : 7820 -A6-01- 0100000

Date : 93/06/29

2a. Commentaire sur l'inspection

- ① LE CERTIFICAT DE M. JEAN MARIE LOMONTAGNE - (750327) - EST EXPIRÉ DEPUIS LE 1^{er} AOÛT 1993. M. LOMONTAGNE A INFORMÉ QU'IL A DÉMÉNAGÉ DEPUIS. C'EST PROBABLEMENT LA RAISON POUR LAQUELLE CE DERNIER N'A PAS REÇU L'AVIS DE RENOUVELLEMENT. M. LOMONTAGNE A REÇU SA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DÉJÀ COMPLÉTÉE (VOIR COPIE CI-JOINTÉ).
- ② LES REGISTRES D'ACHAT ET D'UTILISATION SONT TENUS SANS FORME DE LIVRE

3. CONCLUSION

LE REGISTRE D'UTILISATION N'EST PAS CONFORME AU REGARD DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES CE QUI CONTREDIENT L'ARTICLE 46 DE LA LOI SUR LES PESTICIDES

4. RECOMMANDATION(S)

- 1) ÉMETTRE UN AVIS D'INFRACTION EN REGARD DE L'ART. 46 DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET DE L'ART. 29 DU RÈGLEMENT.
- 2) TRANSFÉRER LA DEMANDE DE CERTIFICAT À LA DIR. RÉG. DE LA MONTEPÉRIÈRE
- 3) METTRE L'UNITÉ 1.3 (DANS S.E.I.A.P) À JAR ET
- 4) EFFECTUER SONI À 10 MI-SEPTEMBRE 1993

5. VÉRIFICATION

- Inspecté par: Johanne David Johanne David 93-06-29

- Vérifié par: YVES BRILLET YVES BRILLET 93-07-7

- Commentaires du vérificateur:
Préparer l'avis d'infraction n/13

RECOMMANDÉ

Montréal, le 12 juillet 1993

AVIS D'INFRACTION

Innovert inc.
8541, rue Hochelaga
Montréal (Québec)
H1L 2M2

N/Dossier : 7820-06-01-0100200

OBJET: Loi sur les pesticides
Registre non conforme tenu au
8541, rue Hochelaga, Montréal

Mesdames,
Messieurs,

A la suite de l'inspection effectuée le 23 juin 1993 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-dessous:

- Les renseignements suivants n'apparaissent pas dans le registre d'utilisation commerciale :

- . le numéro de permis de l'entreprise;
- . la signature et le numéro de certificat de l'applicateur;
- . le nom commercial, la classe et le numéro d'enregistrement des pesticides ainsi que la quantité de pesticides utilisés;

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après:

- . Loi sur les pesticides
 - Article 46.
- . Règlement sur les pesticides
 - Article 29.

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662

Bureau régional de Lanaudière
942, rue Saint-Louis
Joliette (Québec)
J6E 3A4
Téléphone : (514) 752-5353

.../2



AVIS D'INFRACTION

N/D : 7820-06-01-01002000

Le 12 juillet 1993

Nous vous demandons donc de procéder d'ici le 2 août 1993 aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Yves Boileau, chef de division-contrôle au art. 53-54

A défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.

JD/1b


Jacques Tremblay
Directeur régional adjoint

Gouvernement du Québec
 Ministère de l'environnement
 Direction régionale de Montréal et de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7820 -A6-01- 01000000

HEURE : - Arrivée : 13:25

Date de l'inspection : 93 09/29

- Départ : 13:50

1. IDENTIFICATION

Lieu inspecté : INDOVERT INC.
8541 HOCHELAGA CHL DC. HIL 2M2

Personne(s) rencontrée(s) : 53-54

But(s) : Inspection systématique de contrôle
Suivi de l'avis d'infraction

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

DESCRIPTION (LOI)		CONFORMITÉ					DESCRIPTION (REGLEMENT)		CONFORMITÉ				
		O	N	NA	AI	C			O	N	NA	AI	C
34	Exigence du permis	✓					25	Catégorie "A" / ACHAT			✓		
36	Activités permises	✓						Catégorie "A" / VENTE			✓		
45	Personne qualifiée	✓					26	Catégorie "B.1" / ACHAT			✓		
50	Titulaire certificat	✓					27	Catégorie "B.1" / VENTE			✓		
52	Activités autorisées	✓					28	Catégorie "C" / ACHAT			✓		①
55	Durée	✓					29	Catégorie "C" / UTILISATION		✓		✓	②
46	Registre		✓		✓		28	Catégorie "D" / ACHAT			✓		
47	Conservation	✓					30	Catégorie "D" / UTILISATION			✓		
48	Changement			✓			31	Période minimale	✓				

INFORMATIONS REQUISES		CONFORMITÉ				INFORMATIONS REQUISES		CONFORMITÉ			
		A	V	U	C			A	V	U	C
ENTREPRISE					CLIENT						
Nom		NA	NA	0		Nom		NA	0		
Adresse		"	"	0		Adresse		"	0		
No. de permis		"	"	0	③	No. de permis		"			
FOURNISSEUR					No. de certificat						
Nom		"				No. de producteur agricole		"			
Adresse		"				No. de producteur forestier		"			
No. de permis		"				PESTICIDE					
UTILISATION					Nom commercial <u>art. 23-24</u>						
Motif				0		Classe	<u>3</u>	"	"	0	
Objet				0		No. d'enregistrement	<u>18865</u>	"	"	0	
Emplacement des travaux				0		Quantité		"	"	0	⑤
No. de certificat				N	④	Date		"	"	0	
						Signature				N	④

LEGENDE: O : OUI
 N : NON CONFORME
 NA : NE S'APPLIQUE PAS
 AI : RECOMMANDE ÉMISSION D'UN AVIS D'INFRACTION
 C : COMMENTAIRE À LA SECTION 2a

A : ACHAT
 V : VENTE
 U : UTILISATION
 C : COMMENTAIRES À LA SECTION 2a

RAPPORT D'INSPECTION

N/Dossier : 7820 -A6-01- 0100200

Date : 93/ 01.29

2a. Commentaire sur l'inspection

- ① Il n'y a eu aucun cotet depuis le mois de juin 1993. Lors du premier traitement à ce moment l'entreprise aurait acheté 4 K⁰ litres d'herbicides ;
- ② Le registre d'utilisation consiste en des feuilles jointes à un "CARNET DE TERRAIN". La période qui a été consultée est celle correspondant au second traitement de gelée avec herbicide soit au mois de septembre 1993 (du 7 au 24 sept.) (voir spécimen de feuille ci-jointe) ;
- ③ Le no. permis est inscrit dans le cahier de terrain plutôt que sur les feuilles ;
- ④ Le no. certificat de l'opérateur n'est pas indiqué dans le registre et la signature ;
- ⑤ La qte indiquée est 2 x 10 litres (au total) pour le second traitement. La qte indiquée par client est pour 1 traitement, est de : 0,17 litres (voir détail du recd de la feuille)

3. CONCLUSION

L'entreprise a effectué des correctifs au registre d'utilisation suite à l'émission de l'avis. Toutefois, le no. certificat ainsi que la signature de l'opérateur n'apparaît pas dans le registre d'utilisation ce qui contrevient à l'art. 46 de la loi et de l'art. 29 du règlement sur les pesticides.

4. RECOMMANDATION(S)

- 1) Émettre un avis d'infraction au regard de l'art. 46 de la loi et de l'art. 29 du règlement sur les pesticides ;
- 2) Effectuer un suivi du dossier lors du premier traitement avec herbicide soit printemps 1994 (M-Juin)

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: Johanne David Jeanne Coi 93-9-29
 - VÉRIFIÉ PAR: YVES BAILEAU Yves Baileau 93-9-29
 - COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:
Émettre l'avis d'infraction et faire le suivi: Y.B.



RECOMMANDÉ

Montréal, le 4 octobre 1993

AVIS D'INFRACTION

Innovert inc.
8541, rue Hochelaga
Montréal (Québec)
H1L 2M1

N/Dossier : 7820-06-01-0100200

OBJET: Loi sur les pesticides
Registre non conforme tenu au
8541, rue Hochelaga, Montréal

Mesdames,
Messieurs,

A la suite de l'inspection effectuée le 29 septembre 1993, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-dessous:

- . la signature et le numéro de certificat de l'applicateur n'apparaissent pas dans le registre d'utilisation commerciale.

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après:

- . Loi sur les pesticides
 - Article 46.
- . Règlement sur les pesticides
 - Article 29.

.../2

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662

Bureau régional de Lanaudière
942, rue Saint-Louis
Joliette (Québec)
J6E 3A4
Téléphone : (514) 752-5353



AVIS D'INFRACTION

N/D : 7820-06-01-0100200

Le 4 octobre 1993

Nous vous demandons donc de procéder d'ici le 25 octobre 1993 aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Yves Boileau, chef de division-contrôle au art. 53-54

A défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.

JD/1b


Daniel Leblanc
Directeur régional adjoint

Gouvernement du Québec
Ministère de l'environnement
Direction régionale de Montréal et de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7820 -A6-01-0100200

HEURE : - Arrivée : 11:50

Date de l'inspection : 93/11/22

- Départ : 12:00

1. IDENTIFICATION

Lieu inspecté : INNOVERT inc.

8541, rue Hochelaga, Montréal

Personne(s) rencontrée(s) : nil Ⓚ

But(s) : Inspection systématique de contrôle

Suivi de l'avis d'infraction

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

DESCRIPTION (LOI)	CONFORMITÉ					DESCRIPTION (REGLEMENT)	CONFORMITÉ				
	O	N	NA	AI	C		O	N	NA	AI	C
34 Exigence du permis						25 Catégorie "A" / ACHAT					
36 Activités permises						Catégorie "A" / VENTE					
45 Personne qualifiée						26 Catégorie "B.1" / ACHAT					
50 Titulaire certificat						27 Catégorie "B.1" / VENTE					
52 Activités autorisées						28 Catégorie "C" / ACHAT					
55 Durée						29 Catégorie "C" / UTILISATION					
46 Registre						28 Catégorie "D" / ACHAT					
47 Conservation						30 Catégorie "D" / UTILISATION					
48 Changement						31 Période minimale					
INFORMATIONS REQUISES	CONFORMITÉ				INFORMATIONS REQUISES	CONFORMITÉ					
	A	V	U	C		A	V	U	C		
ENTREPRISE					CLIENT						
Nom					Nom						
Adresse					Adresse						
No. de permis					No. de permis						
FOURNISSEUR					No. de certificat						
Nom					No. de producteur agricole						
Adresse					No. de producteur forestier						
No. de permis					PESTICIDE						
UTILISATION					Nom commercial						
Motif					Classe						
Objet					No. d'enregistrement						
Emplacement des travaux					Quantité						
No. de certificat					Date						
					Signature						

N/Dossier : 7820 -A6-01- 0100200

Date : 93/ 11/ 22

2a. Commentaire sur l'inspection

① Il n'y avait personne sur les lieux et le bureau est à louer.

Tel: 53-54

J'ai appelé au no 53-54. C'est le service téléphonique de Bell Canada. J'ai laissé un message de me rappeler.

3. CONCLUSION

Cette entreprise opère seulement durant la période estivale, le permis est donc et la personne certifiée est ~~certifié~~ conforme seule l'application des règles administratives ne sont pas respectées.

4. RECOMMANDATION(S)

Attendre au printemps 1994 soit Juin et faire le suivi.

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: Pierre Valleiro Pierre Valleiro 93/11/23

- VÉRIFIÉ PAR: Yves Boileau Yves Boileau 93/11/25

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Faire le suivi du dossier pour le printemps 1994. YVB.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'environnement
Direction régionale de Montréal et de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7820 - ⁰⁶~~14~~-01-0100200

HEURE : - ARRIVÉE : 13:25

DATE DE L'INSPECTION : 94/12/07

- DÉPART : 13:35

1. IDENTIFICATION

. LIEU INSPECTÉ : INNOVERT INC
8541, RUE HOCHÉLAGA, MONTRÉAL

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : —

. BUT(S) : INSPECTION SYSTÉMATIQUE DE CONTRÔLE
1^{ère} INSPECTION - SUIVI DE DOSSIER - LOI SUR LES PESTICIDES

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

DESCRIPTION (LOI)	CONFORMITÉ					DESCRIPTION (RÈGLEMENT)	CONFORMITÉ				
	O	N	NA	AI	C		O	N	NA	AI	C
34 Exigence du permis						25 Catégorie "A" / ACHAT					
36 Activités permises						26 Catégorie "A" / VENTE					
45 Personne qualifiée						27 Catégorie "B.1" / ACHAT					
50 Titulaire certificat						28 Catégorie "B.1" / VENTE					
52 Activités autorisées						29 Catégorie "C" / ACHAT					
55 Durée						30 Catégorie "C" / UTILISATION					
46 Registre						28 Catégorie "D" / ACHAT					
47 Conservation						30 Catégorie "D" / UTILISATION					
48 Changement						31 Période minimale					

(registre) INFORMATIONS REQUISES	CONFORMITÉ				INFORMATIONS REQUISES	CONFORMITÉ			
	A	V	U	C		A	V	U	C
ENTREPRISE					CLIENT				
Nom					Nom				
Adresse					Adresse				
No. de permis					No. de permis				
FOURNISSEUR					No. de certificat				
Nom					No. de producteur agricole				
Adresse					No. de producteur forestier				
No. de permis					PESTICIDE				
UTILISATION					Nom commercial				
Motif					Classe				
Objet					No. d'enregistrement				
Emplacement des travaux					Quantité				
No. de certificat					Date				
					Signature				

LÉGENDE: O : OUI
N : NON CONFORME
NA : NE S'APPLIQUE PAS
AI : RECOMMANDE ÉMISSION D'UN AVIS D'INFRACTION
C : COMMENTAIRE À LA SECTION 2a

A : ACHAT
V : VENTE
U : UTILISATION
C : COMMENTAIRES À LA SECTION 2a

RAPPORT D'INSPECTION

N/Dossier : 7820 -⁰⁶~~14~~-01-0100200

Date : 94/12/16

2a. Commentaire sur l'inspection

① Cette compagnie a déjà un avis d'infraction en date du 4 octobre 1993 pour la signature et le numéro de certificat de l'opérateur n'apparaissant pas dans le registre d'utilisation commerciale. Au moment de cet inspection, il n'y avait personne sur les lieux car celle-ci n'opère que durant la saison estivale.

3. CONCLUSION

Cette inspection n'a pas permis de vérifier si l'innovet inc contrevient toujours à l'article 46 de la loi sur les pesticides (L.R.Q., chapitre P-93) et l'article 29 du règlement sur les pesticides (P-93, r.1).

4. RECOMMANDATION(S)

Revenir au printemps 1995 pour faire le suivi de ce dossier.

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR:	<u>Jean Clocher (tech.)</u>	<u>Jean Clocher</u>	94/12/16
	NOM	SIGNATURE	
- VÉRIFIÉ PAR:	<u>Yves Marquis</u>	<u>Yves Marquis</u>	94/12/19
	NOM	SIGNATURE	
- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:	<u>- D'accord</u>		

**PERMIS
LOI SUR LES PESTICIDES**

44155

P550001
N° de permis

66025
Code statistique

Établissement ou place d'affaires

INNOVERT INC.

8541, HOCHELAGA
MONTREAL
QUEBEC

HLL 2M2

N° établissement

Titulaire du permis

INNOVERT INC.

8541 HOCHELAGA
MONTREAL
QUEBEC

HLL 2M2

N° entreprise

24133969

Catégorie

C Travaux rémunérés

Sous-catégorie(s)

C4 Horticulture ornementale
C5 Extermination
C10 Bâtiment pour fins horticoles

Date
d'expiration

2005.01.28

Ce permis est délivré en conformité
avec la Loi et son règlement d'appli-
cation.

Il autorise le titulaire à exercer les
activités visées par la catégorie et
les sous-catégories de permis men-
tionnées, en regard des classes de
pesticides indiquées.

Montant

498.00\$

Reçu le

2002.01.28

Délivré par

POUR LE MINISTRE

Classe(s) de pesticides

1 2 3 4 sauf certains gaz

P550001

2005.01.28

C Travaux rémunérés

66025

C4 Horticulture ornementale
C5 Extermination
C10 Bâtiment pour fins horticoles

INNOVERT INC.

8541 HOCHELAGA
MONTREAL
QUEBEC

HLL 2M2

24133969

INNOVERT INC.

8541, HOCHELAGA
MONTREAL
QUEBEC

HLL 2M2

1 2 3 4 sauf certains gaz